

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix-Travail-Patrie**

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

**COMMUNE DE HILE ALIFA**

COMMISSION INTERNE  
DE PASSATION DES MARCHES

**REPUBLIC OF CAMEROON**  
**Peace-Work-Fatherland**

FAR-NORTH REGION

LOGONE ET CHARI DIVISION

**HILE ALIFA COUNCIL**

INTERNAL TENDERS BOARD

## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 01/AONO/C/HAL/CIPM/2021 DU 11 JANVIER 2021

EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS BLOCS (03) DE DEUX SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES EP DE LA COMMUNE DE HILE ALIFA, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD.

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC- MINEDUB/Exercice 2021

### 1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de HILE ALIFA, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de la Commune de HILE ALIFA un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction de trois blocs de deux salles de classe dans certaines EP de la Commune de HILE ALIFA Département du Logone et Chari. L'ensemble des travaux sont divisés en trois (03) lots comme indiqués ci-dessous :

Désignation de projets	N° lots	Lieu d'exécution	Montants prévisionnel	Impunitation
Construction de trois blocs de deux salles de classe	1	HILE ALIFA I	20 500 000	
	2	FADJA	20 500 000	
	3	MAFOULSO	20 500 000	

### 2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- ♦ Les travaux préparatoires-Etude ;
- ♦ Les terrassements ;
- ♦ Les fondations ;
- ♦ Les maçonneries et élévation ;
- ♦ La charpente - la couverture ;
- ♦ Les menuiseries métalliques ;
- ♦ Menuiseries bois ;
- ♦ Plomberie sanitaire ;
- ♦ Les menuiseries bois ;
- ♦ La plomberie sanitaire ;
- ♦ L'électricité ;
- ♦ La peinture ;
- ♦ Les VRD.

### 3. PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

### 4. FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public, MINEDUB Exercice 2021.

- ♦ Montant prévisionnel TTC : 20 500 000 (vingt millions cinq cent mille) Francs CFA TTC par lot

## **5. CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la Commune de HILE ALIFA dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant le versement à la Recette Municipale de HILE ALIFA de la somme non remboursable de vingt mille (20 000) francs CFA par lot.

## **6. REMISE DES OFFRES**

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en six (06) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé au Secrétariat du Maire de la Commune de HILE ALIFA au plus tard le **01<sup>er</sup> Février 2021 à 13 heures précises** et devra porter la mention suivante :

### **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

**N°01/AONO/C-HAL/CIPMI/2021 DU 11 JANVIER 2021 EN PROCEDURE D'URGENCE  
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS BLOCS DE DEUX SALLES DE  
CLASSE DANS CERTAINES EP DE LA COMMUNE DE HILE ALIFA, DEPARTEMENT DU  
LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD**

*"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"*

## **7. RECEVABILITE DES OFFRES**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant égal à 2% du montant prévisionnel, soit **quatre cent dix mille (410 000) francs CFA par lot**, délivrée par un établissement bancaire de 1<sup>er</sup> ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

La caution devra rester valable **soixante (60) jours** à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

## **8. OUVERTURE DES OFFRES**

L'ouverture des offres se fera en un temps à la salle de réunion de la Commune de HILE-ALIFA le **01<sup>er</sup> Février 2021 à 14 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés HILE-ALIFA en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

## **9. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES**

### **A. Critères éliminatoires :**

#### *a. Offre Administrative*

#### *b. Offre Administrative*

- 1) Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après le délai de 48 heures réglementaire ;
- 2) Pièce falsifiée ou non authentique.

#### *c. Offre technique*

- 1) Offre technique incomplète ;
- 2) Non-exécution du nombre requis de projets similaires
- 3) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 4) Non-conformité aux spécifications techniques ;
- 5) Absence d'une Attestation de surface financière ;
- 6) N'avoir pas réuni au moins 70% des critères de qualification.

#### *d. Offre Financière*

- 1) Non-conformité de la soumission au modèle ;
- 2) Absence d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires;

**N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.**

## **B. Critères de qualification des offres techniques :**

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

1) Présentation de l'offre	Oui/Non
2) Les références de l'Entreprise	Oui/Non
3) Le personnel d'encadrement	Oui/Non
4) Le matériel et les équipements essentiels	Oui/Non
5) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet	Oui/Non

**Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70% seront examinées.**

## **10. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES**

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **soixante (60)** jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **11. CAUTION DE SOUMISSION**

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant égal à 2% du montant prévisionnel par lot, soit **quatre cent dix mille (410 000) francs CFA**, délivrée par un établissement bancaire de 1<sup>er</sup> ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

## **12. DELAI D'EXECUTION**

Le délai prévisionnel d'exécution est de **quatre-vingt-dix (90) jours**, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

## **13. ATTRIBUTION DU MARCHE**

Le Marché de chacun des lots sera attribué au soumissionnaire dont :

- 1- L'offre administrative sera jugée conforme ;
- 2- L'offre technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;
- 3- L'offre financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

## **14. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Maire de la Commune de HILE ALIFA

## **15. ACTES DE CORRUPTION**

*Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.*

### **Ampliations :**

- ✓ ARMP/EN (pour insertion au JDM) ;
- ✓ Pdt/CIPM-HAL ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives.

